



## Procédure de consultation

---

### Parlement fédéral

#### **Initiative parlementaire. Étiquetage des denrées alimentaires. Indiquer si le transport a été effectué par avion**

La Commission propose d'étoffer la liste des indications devant figurer sur les étiquettes des denrées alimentaires de sorte que le moyen de transport, notamment le transport aérien, soit déclaré. Cela doit notamment inclure les transports aériens de denrées fraîches comme la viande, le poisson, les fruits et les légumes.

Date d'ouverture: 6 octobre 2023

Date limite: 22 janvier 2024

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de:

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:  
[https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2023/70/cons\\_1](https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2023/70/cons_1)

13 octobre 2023

Chancellerie fédérale

